

Quelle coordination et coopération entre les acteurs du social, du sanitaire, de l'éducatif et du scolaire ?

Questionnement

La scolarisation d'élèves en situation de handicap s'est faite en France grâce à la loi de 2005. Il s'agit d'une approche non issue des pratiques mais centrée sur le droit des personnes.

Les professionnels de l'éducation se sont trouvés à inventer, à tâtonner pour permettre une accessibilité pédagogique pour tous et notamment pour les élèves en situation de handicap. Éléves, qui pour certains, étaient déjà dans les classes mais dans une logique d'accueil intégratif : à eux de s'intégrer à leur environnement. Les professionnels du soin ont également, de leur côté tenté de s'extraire de leur environnement institutionnel protégé afin d'accompagner la sortie progressive de leurs jeunes vers des dispositifs de droit commun (école, centre de loisirs...). Les parents, à leur niveau, ont découvert que le droit d'accueil ne pouvait suffire et qu'il était un long et pénible chemin. Enfin, les jeunes, eux-mêmes, ont fait l'expérience plus ou moins heureuse de leur place d'élève.

De ce fait, nous faisons le constat que la construction des parcours scolaire des élèves se fait, peu à peu, par strates qui se superposent sans s'harmoniser.

Comment faire pour que les interventions de chacun auprès du jeune se situent dans un projet qui ait du sens pour chacun et pour tous ? Comment éviter de n'entrer que dans une logique de filière ? de structure ? Comment la parole de chaque professionnel, du parent, du jeune peut-elle être un élément pertinent, pris en compte dans le projet évolutif d'accompagnement ? Comment valider l'expertise propre à chacun dans le projet collectif ?

» Situation

Une enseignante accueille un élève identifié par des professionnels comme ayant des troubles de type autistique. La famille demande à l'enseignante de se former à la méthode de communication ABA afin d'harmoniser le vécu en cours avec la prise en charge réalisée par les partenaires du soin. L'enseignante affirme ne pas être une spécialiste et ne pas vouloir le devenir et refuse de recevoir la psychologue dans sa classe.

*« On a vraiment peur que de ce qu'on ne comprend pas. »
Guy de Maupassant*

» Éléments de discussion

LE TRAVAIL PARTENARIAL À L'ÉPREUVE DU CLOISONNEMENT

L'histoire de l'installation et de l'articulation des politiques scolaires, médico-sociales et sociales (lois de 1975, de 2005) soulève des mutations qui s'inscrivent dans un changement global de la conception de l'autonomie. Un des effets tangibles de l'inclusion consiste à promouvoir une logique participative, au détriment des formules institutionnelles intégrées. Cela invite à étendre la préoccupation d'accessibilité à tous les domaines de la vie (péri-éducatif, culture, loisirs, scolaire).

Il n'est pas rare de voir assister aux réunions d'équipe de suivi de scolarité, outre les parents, un éducateur chargé de l'assistance éducative, un représentant de CMP, un psychologue, un orthophoniste... au côté des enseignants généralistes et spécialisés.

Chaque professionnel, au nom de sa mission, devrait être amené à prendre en compte les objectifs des autres intervenants afin de favoriser la progression du jeune en repérant ses besoins.

En France cette réflexion, qui part des besoins de l'enfant et de l'adaptation des professionnels à ces besoins identifiés, n'a émergé que récemment. Auparavant, lorsque les partenaires du médico-social, et plus largement du soin, assistaient aux réunions d'équipe éducative, ce qui était rare, ils se cantonnaient à une posture d'écoute afin d'enregistrer des informations sur le jeune dans son rapport à d'autres environnements. Leur participation faisait l'objet de réserve et ils étaient censurés par le secret professionnel, leur expertise restant opaque, ce qui s'avérait frustrant pour les enseignants, qui avaient l'impression de donner sans rien recevoir. Le travail collectif, qui est pourtant un savoir-faire du secteur médico-social en interne, ne se diffusait pas dans ce cadre externe.

Un autre obstacle réside dans les référentiels des mondes du médico-social et de l'éducation, qui convoient un rapport au temps, des attendus, des approches, des objectifs différents pouvant entrer en conflit.

Les familles, de leur côté, attendent légitimement une réassurance, une prise en charge protectrice de leur enfant par des spécialistes capables de mettre en œuvre des accessibilités efficaces et professionnelles. La question de la gestion des moyens, de l'articulation des compétences ne peut être de leur préoccupation.

LA NÉCESSITÉ D'UN INTER-MÉTIER COOPÉRATIF

Nous voyons aujourd'hui la nécessité d'une approche inter-métiers centrée sur les problématiques posées par chaque professionnel telles qu'ils les rencontrent dans leur secteur.

Nous évoquons, également, la nécessité d'une coordination qui ne soit pas uniquement sur une forme juxtaposée : « J'ai une élève qui est prise en charge en orthophonie, ergothérapie, psychomotricité et groupe de paroles. Elle est présente en CP les matinées quand elle n'a pas d'autres rendez-vous. Lors des réunions d'équipe éducative, au début, chacun parle de son expérience avec le jeune à tour de rôle, on note tout ça... Je ne sais pas quel est le projet pour cette enfant ? »

Concernant la question complexe de la coopération qui devrait résulter de la coordination, le chercheur Serge Thomazet évoque la question de la négociation entre ces différents partenaires : « Le propre de la négociation est justement de sortir de sa zone de confort, pour aller vers l'autre. Mais la négociation c'est aussi tenir son point de vue. Le problème que l'on rencontre dans nos secteurs est celui de la surplombance. Le médecin s'impose aux professionnels de l'éducation, le secteur de la santé s'impose à l'école, l'école s'impose aux familles... »

Comment une négociation peut-elle se faire sans surplombance, en mettant en avant, sans hiérarchie, l'expertise propre à chaque métier, y compris celle des familles ?

LE NOYAU DUR DE LA COOPÉRATION

► Un préalable

Toute coordination nécessite un socle commun, voire un consensus, ou, tout au moins, une compréhension des pratiques de coopération de chacun. Au-delà de l'accord sur les emplois du temps il s'agit de procéder à un apprentissage du langage et de la posture des différentes approches disciplinaires, autrement dit d'où chacun parle ?

(Exemples : la question de l'urgence n'a pas la même temporalité dans la protection de l'enfance, dans le sanitaire, dans l'École/la conception de l'autonomie du sujet peut être très subjective en fonction du lieu où l'on exerce...)

► Un process, avec plusieurs niveaux de coordination :

- la gestion du quotidien des professionnels qui participent au suivi des jeunes ;
- la coordination de cadrage où s'opèrent les traductions de point de vue des professionnels au service de la compréhension des situations et de l'action ;
- une évaluation partagée de la situation ;
- la recherche de solutions très « pratico-pratiques » fruits de la coopération ;
- un ajustement des actions individuelles et de l'action collective ;
- une évaluation régulière des effets.

UN RÉFÉRENT POUR COORDONNER

Ces médiations ne se feront pas seules, elles nécessiteront un référent coordinateur. L'idéal de type inclusif social et scolaire implique de réduire la distance entre les savoirs parentaux, savoirs pédagogiques et savoir spécialisés au profit d'un continuum qui puisse faire sens dans le vécu du jeune.

Pour cela, un coordonnateur désigné et identifié pourra définir comme objet de travail :

- la création d'espaces partagés : des temps et des lieux pour identifier la place, le rôle de chacun, discuter les objectifs, réguler les actions ;
- l'accompagnement et l'outillage du travail collectif ;
- la formalisation et la pérennisation de ces coopérations
- l'articulation de temps institutionnels courts avec des temps de transition inscrits dans le temps long pour permettre d'aller du « travail collectif » au « collectif de travail » en gagnant la confiance ;
- l'appropriation (traduire, co-construire, faire sien...) par chacun de l'objet commun de travail ;
- l'accompagnement des résistances afin que ce ne soit pas ressenti comme une pression faite sur le professionnel et que l'école inclusive ne relève pas que du militantisme.

La présence d'un élève qui a des besoins particuliers est une ressource pour l'ensemble de la classe, car cet enfant incite l'enseignant à diversifier son enseignement, à adapter son action... ce qui bénéficie à tous. Mais il représente également une chance, dans le sens où il vient apporter une plus grande diversité à la classe, permettant à chacun de faire l'expérience de la richesse du « pas pareil ». La mixité favorise la décentration de chacun qui abandonne l'idée que la norme, c'est soi-même. Acceptant la diversité des êtres, chacun comprend alors que la diversité est également intérieure et que nous sommes faits du divers.

►► Pour aller plus loin

- **Rapport Piveteau Zéro sans solution** : le devoir collectif de permettre un parcours sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et leurs proches